

S.03.03 – Éléments de hors bilan – Liste des garanties illimitées fournies par le groupe

Observations générales

La présente section concerne la déclaration annuelle demandée aux groupes.

En ce qui concerne la valeur Solvabilité II, les instructions définissent les éléments à déclarer dans une perspective de comptabilisation. Les principes de valorisation sont énoncés dans la directive 2009/138/CE, le règlement délégué (UE) 2015/35 et les normes techniques et orientations Solvabilité II.

On entend par «garantie illimitée» une garantie d'un montant illimité, qu'elle soit à échéance fixe ou indéterminée.

Les garanties listées dans le présent modèle ne sont pas déclarées sous S.03.01. Au niveau du groupe, le modèle s'applique à toutes les entités relevant du contrôle de groupe, y compris celles d'autres secteurs financiers et les participations ne donnant pas le contrôle, qu'on utilise la première méthode (consolidation comptable), la seconde méthode (déduction et agrégation) ou une combinaison des deux.

Les garanties internes relevant du contrôle de groupe ne sont pas à déclarer dans ce modèle, mais dans celui portant sur les transaction intragroupe pertinentes (S.36).

	ÉLÉMENT À DÉCLARER	INSTRUCTIONS
C0010	Code de la garantie	Indiquer le code de la garantie fournie. Ce numéro, attribué par le groupe, doit être unique et rester employé de manière cohérente dans la durée. Il ne peut pas être réutilisé pour d'autres garanties.
C0020	Nom du destinataire de la garantie	Indiquer le nom du destinataire de la garantie.
C0030	Code d'identification du destinataire de la garantie	Indiquer le code d'identification du destinataire de la garantie en utilisant l'identifiant d'entité juridique (LEI) s'il existe. S'il n'existe pas, ne rien déclarer pour cet élément.
C0040	Type de code d'identification du destinataire de la garantie	Identifier le code utilisé pour le «code d'identification du fournisseur de la garantie». Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – LEI 9 – Pas de LEI
C0060	Événement(s) déclencheur(s) de la garantie	Indiquer l'événement déclencheur. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Faillite (événement de crédit ISDA) 2 – Dégradation de la note attribuée par une agence de notation 3 – Chute du SCR au-dessous d'un certain seuil, mais supérieur à 100 % 4 – Chute du MCR au-dessous d'un certain seuil, mais supérieur à 100 % 5 – Non-respect du SCR 6 – Non-respect du MCR 7 – Non-paiement d'une obligation contractuelle 8 – Fraude 9 – Non-respect d'une obligation contractuelle liée à la cession d'actifs 10 – Non-respect d'une obligation contractuelle liée à l'acquisition d'actifs 0 – Autre
C0070	Estimation de la valeur maximale de garantie	Somme de toutes les sorties de trésorerie qui seraient possibles si les événements déclencheurs des garanties fournies par le groupe à des tiers devaient tous se produire.
C0080	Événement déclencheur spécifique	Décrire l'événement déclencheur si l'entreprise a sélectionné «0 – Autre» pour C0060 «Événement(s) déclencheur(s) de la garantie».
C0090	Date de prise d'effet de la garantie	Indiquer le code ISO 8601 (aaaa-mm-jj) de la date de prise d'effet de la garantie.